

**PIÈCE N° 3a** **RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES**  
**PLAN DE ZONAGE - ENSEMBLE COMMUNE 1:4000°**

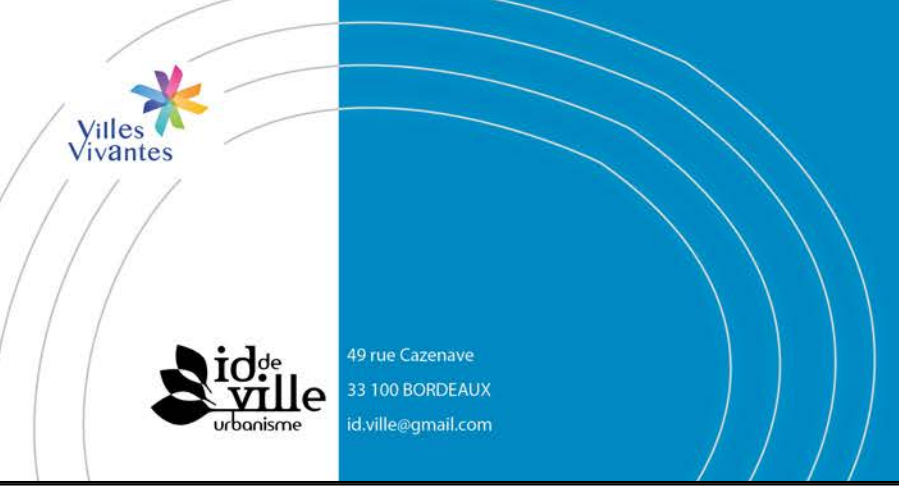
Approuvé  
Revisé du POS - Modification du PLU Le 05 mai 2014  
Mise en conformité du PLU Le 05 septembre 2015  
Modification n°1 Le 14



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du



Le Maire Bertrand GAUTIER



**Légende**

**Zones et secteurs**


- Zones urbaines
  - UAa Zone urbaine dense du centre-bourg
  - UAb Zone urbaine dense du bourg élargi
  - UBa Zone urbaine peu dense de lotissement
  - UBb Zone urbaine peu dense de tissu diffus
  - Uy Zone d'activités
- Zones à urbaniser
  - 1AU Zone à urbaniser sous forme d'opération d'ensemble
  - 1AUL Zone d'équipements d'intérêt collectif
  - 1AUy Zone d'activités économiques
- Zones agricoles
  - A Zone agricole
  - Ah Secteur bâti au sein de la zone agricole
  - A Zone agricole d'intérêt paysager et patrimonial
- Zones naturelles
  - N Zone naturelle
  - Nh Secteur bâti en zone naturelle
  - NL Zone naturelle d'équipements d'intérêt collectif
  - Np Zone naturelle d'intérêt patrimonial

**Autres indications graphiques**

- Zone ou secteur du PLU
- Emplacement réservé (voir tableau ci-dessous)
- Espace boisé classé à conserver et à créer
- Secteur d'aménagements paysagers (OAP et article 13 du règlement)

**Élément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme**

- Haie, alignement d'arbres
- Arbre remarquable
- Source
- Secteur bâti
- Patrimoine bâti, petit patrimoine (voir la liste annexée au règlement)
- Bâtiment agricole d'intérêt patrimonial susceptible de changer de destination (art. L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme)
- Parc, jardin et ensemble boisé



N°	Nature de la réserve	Bénéficiaire	Superficie approximative	Largeur moyenne
R1	Extension des équipements scolaires	Commune	5 678 m <sup>2</sup>	
R2	Espace public et stationnement (église)	Commune	1 595 m <sup>2</sup>	
R3	Parking, espace public, desserte de la zone à urbaniser de Bellegarde	Commune	1 665 m <sup>2</sup>	
R4	Accès à la zone à urbaniser de Bellegarde (liaison douce)	Commune	230 m <sup>2</sup>	6 m
R5	Accès à la zone à urbaniser de Bellegarde	Commune	1580 m <sup>2</sup>	
R6	Accès à la zone à urbaniser de Bellegarde	Commune	196 m <sup>2</sup>	
R7	Liaison entre la zone à urbaniser des Bons Enfants et la Résidence des Jardins de Fargues	Commune	490 m <sup>2</sup>	
R8	Accès à la zone à urbaniser de Bellegarde	Commune	76 m <sup>2</sup>	
R9	Accès à la zone à urbaniser de Maison Rouge	Commune	215 m <sup>2</sup>	10 m
R10	Espace public, coulée verte (Poujeau) (6 mètres)	Commune	1 910 m <sup>2</sup>	6 m
R12	Cheminement doux (Beausejour Nord)	Commune	2 497 m <sup>2</sup>	5 m
R13	Accès à la zone à urbaniser de Bellegarde	Commune	341 m <sup>2</sup>	10 m
R14	Acquisition du fossé - gestion des eaux pluviales	Commune	336 m <sup>2</sup>	6 m
R15	Accès à la zone à urbaniser de Maison Rouge (liaison douce)	Commune	256 m <sup>2</sup>	5 m
R16	Accès à la zone à urbaniser de Bellegarde	Commune	695 m <sup>2</sup>	5 m
R19	Élargissement à 12 mètres de la voie communale n°8, entre la RD 936 et le CR n°1	Commune	633 m <sup>2</sup>	1,5 m
R20	Déviations de Fargues Saint Hilaire (RD936) et réalisation des carrefours et bretelles de raccordement avec le réseau viarie existant	Département	133 786 m <sup>2</sup>	
R21	Recalibrage avenue des Bons Enfants (RD 115) à 14 mètres au Nord de Fargues Saint Hilaire	Département	1 639 m <sup>2</sup>	6 m

